

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 41 (1927)
Heft: 1

Artikel: Deux ordres de chevalerie du Moyen-Âge
Autor: Galbreath, D.L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745303>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

schmied Umschau. Man entschied sich für Paris, obschon man den Preis zum voraus bezahlen musste. Ein Chorherrenkreuz kostete 14 Louis neufs (ca. 500 Fr.), das Propstenkreuz 18 Louis neufs (ca. 650 Fr.). Die Adresse des Goldschmieds in Paris lautete „A la Croix de St. Louis place du Pont neuf vis-à-vis Henry IV. Coudray orfevre Jouailler de L'ordre Royal de S: Laçare etc. a Paris cy devant a L'entrée du quay des orfèvres“. In der Sitzung vom 4. Juli 1760 konnte Propst Franz Georg Sury dem Kapitulum die freudige Mitteilung machen, dass die bischöfliche Urkunde — ausgestellt am 1. Juli 1760 — eingetroffen und es somit von jetzt an gestattet sei, das Brustkreuz zu tragen. Für seine „Müehwalthung“ sandten die Chorherren dem Bischof 4 Neue Dublonen, seinem Sekretär (Seydoux, Proton.) 2 Neuthaler.

Als im Jahre 1828 Solothurn zum Sitz des Bischofs von Basel, die St. Ursuskirche zur Kathedrale und das dortige Collegiat-Stift zum Domstift erhoben wurde, erhielten die nicht-solothurnischen Domherren statt dem Bilde der Königin Bertha das Wappen des Domkapitels auf das Brustkreuz: Madonna mit dem Baselstab. Die drei solothurnischen Domherren jedoch tragen heute noch, trotz Aufhebung des Collegiat-Stiftes im Jahre 1874, das alte Kapitulumskreuz mit den Bildnissen des h. Urs und der Königin Bertha, der Stifterin der Kathedral- und Pfarrkirche.

Deux ordres de chevalerie du moyen-âge

par D. L. GALBREATH.

L'ORDRE DE L'HERMINE DE NAPLES.

Pour faire suite au travail magistral que M. le professeur Ganz, président de notre Société, a publié dans les *Archives héraldiques* de l'année 1905 sur les ordres de chevalerie, nous nous permettons de publier cette petite notice sur un des ordres les moins connus du moyen-âge. Il s'agit de l'ordre de l'Hermine de Naples, fondé en 1461 par le roi Ferdinand I^{er}, et qu'il ne faut pas confondre avec l'ordre breton du même nom, plus ancien d'une dizaine d'années. La fig. 24 montre les armoiries du célèbre condottiere, grand ami des arts, Frédéric de Montefeltro, duc d'Urbin († 1482), qui reçut l'ordre de l'Hermine en 1464, et qui portait *écartelé, au 1 et 4 d'or à l'aigle de sable, armée de gueules* qui est de l'Empire pour le vicariat impérial, *au 2 et 3 bandé de six pièces d'azur et d'or, la première bande d'or chargée en chef d'une aigle de sable* qui est de Montefeltro; *les quartiers séparés par un pal de gueules, chargé de deux clefs, l'une d'argent en barre, l'autre d'or en bande, surmontées d'une tiare d'argent couronnée d'or*, ce qui constitue l'augmentation des gonfaloniers de l'Eglise, charge que Frédéric avait obtenu en 1465. Autour de l'écu est placé le collier de l'ordre de l'Hermine, formé de souches d'arbres coupées, mais poussant de nouvelles branches, qui alternent avec des autels enflammés; l'appendice est formé d'une hermine posée sur un gazon et tenant un phylactère. Notre dessin, dû à la plume de M. F. Bovard, à Lausanne, est tiré du titre du *Purgatorio*

de la Divine Comédie enluminé pour Frédéric entre 1474 et 1482 et se trouvant actuellement, avec l'ensemble de la très riche bibliothèque formée par les ducs d'Urbin, parmi les trésors de la Bibliothèque Vaticane.

LA MILITIA AURATA.

Un ordre de chevalerie un peu négligé par les héraldistes est celui de la *militia aurata* dont les membres sont appelés aussi *milites aurati*, *milites sancti Petri* ou chevaliers de l'Eperon d'or. L'habitude de créer des chevaliers avec des cérémonies spéciales paraît s'être formée à Avignon, peut-être en souvenir des créa-



Fig. 24.

tions de chevaliers faites à Rome par les empereurs sur le pont du Tibre lors de leur couronnement; en tout cas la cérémonie *Benedictio novi militis* se trouve pour la première fois dans le *Pontificale* de Durandus († 1333). Nous avons trouvé le peu que nous savons sur cet ordre, dans les Commentaires de Burchard (éd. Thuasne, Paris 1883), dans le *Diarium* du successeur de celui-ci comme maître des cérémonies, Paris de Grassis, dans les comptes des Papes publiés par M. Müntz et dans le dictionnaire de Moroni.

Le nouveau chevalier reçut un fermail, à porter probablement au chapeau, en forme d'une paire de clefs passées en sautoir¹⁾, mais aussi parfois une épée²⁾,

¹⁾ 1454 30 mai — *uno paro di ciavi* (sic) *d'oro porta per formaglio si dono N. S. a uno cavaliere genoese* — ; — *nelo soproditto formaglio con le chiave che fa fare la Santità di N. S. per donare a misser — da fiescho di Genova.* Müntz « Les Arts et la Cour des Papes pendant le XV^e et XVI^e siècle », *Bibliothèque des écoles françaises de Rome et Athènes* IV 177.

²⁾ 1405 — *pro uno ense garnito de argento deaurato et serico ab eo empto pro dn. Petro Garcesii milite novo* — Müntz, *Revue de l'Art Chrétien* 1889 410.

un collier ou une paire d'éperons dorés. Les créations de chevaliers dorés ne cessèrent d'augmenter pendant le 16^e siècle. Paris de Grassis mentionne avec un déplaisir évident que Léon X créa trois nouveaux chevaliers *inter prandendum nulla ceremonia solita habita*, comme il avait aussi remarqué amèrement que l'*orator* (ambassadeur) de Sienne Maître Dominic, créé chevalier doré de St-Pierre, avait quitté la ville *fraudulenter* sans s'acquitter de ses honoraires envers le maître des cérémonies.³⁾ Il était en effet de règle que les ambassadeurs des républiques italiennes reçussent l'ordre à la fin de leur mission et pour ce qui concerne les ambassadeurs de Venise l'usage continua jusqu'à la chute de la république. Toutefois la Seigneurie de Venise ne permettait pas à leurs sujets d'accepter aucun ordre étranger avant qu'ils n'eussent reçu l'ordre de l'Etoile d'or de Venise et les ambassadeurs n'étaient autorisés à porter l'ordre du Pape qu'après leur

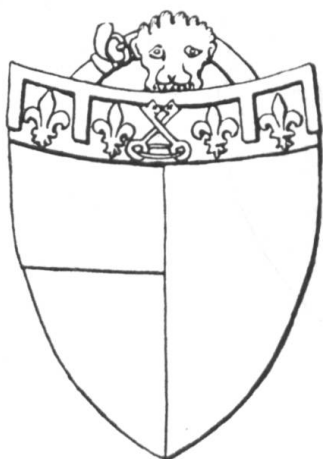


Fig. 25.



Fig. 26.

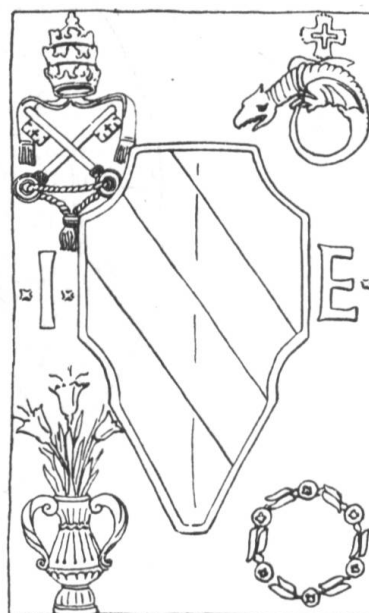


Fig. 27.

retour à Venise et après avoir reçu l'ordre vénitien. Vers la fin du 16^e siècle l'ordre de l'Eperon d'or, trop généreusement accordé, perdit son importance et dès lors il devint la règle d'y ajouter le titre de comte palatin du Lateran.

En héraldique l'emblème de la *Militia aurata* se plaçait d'habitude dans le chef de l'écu du chevalier. Nous connaissons deux pierres sculptées du 14^e siècle, l'une d'un *podestà* dans la cour du Bargello à Florence, montrant un écu mi-coupé, parti, avec un chef d'Anjou dans lequel se voient les clefs croisées en sautoir (fig. 25), et l'autre, à la Villa Stibbert à Florence, avec un coq et l'emblème également placé dans le chef de l'écu (fig. 26).

Au 15^e siècle on paraît avoir aussi employé en place des clefs de St. Pierre l'emblème de la Papauté, les clefs avec la tiare placée au-dessus. Ainsi la belle pierre tombale (fig. 27) du patricien vénitien Giovanni Emo († 1483) au musée de Trévise, montre l'écu *bandé de quatre pièces (de gueules et d'argent)* des Emo, et, tout autour, quatre emblèmes d'ordre, un arrangement bien connu dans nos

³⁾ „Diarium Paris de Grassis“ ed. Doellinger, *Beiträge zur politischen, kirchlichen und Cultur-Geschichte*. Vienne (1882) III 383, 426.

vitraux de l'époque. Ils se trouvent ici 1^o la tiare et les clefs de la *militia aurata*, 2^o le dragon avec la croix de l'ordre du Dragon de Hongrie, 3^o le vase et les lis de l'ordre aragonais de la „Jara“ et 4^o un collier montrant ce qui nous paraissent être des cosses de pois (ou de genet) et des roses (?) dont l'attribution nous échappe.

Le même emblème de la tiare et des clefs se trouve, mais de nouveau dans le chef de l'écu sur une pierre sculptée d'un *podestà* du 15^e siècle, dans le Palazzo



Fig. 28.

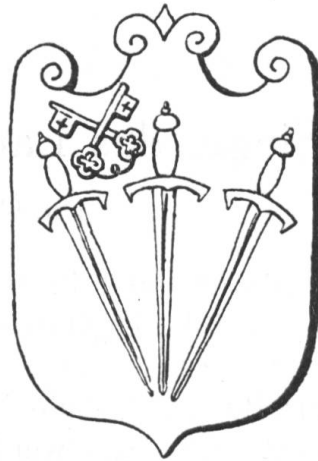


Fig. 29.

Pretorio de Pistoia, où l'écu porte un mont de six copeaux avec une bande brochante et deux insignes d'ordre dans le chef, celle de la *militia aurata* à dextre, et un deuxième à senestre, composée d'une couronne à trois fleurons, à travers de laquelle sont passées deux plumes, ordre qui nous est inconnu. Peu postérieure à cette dernière pierre est un beau blason en terracotta émaillée sortie des ateliers des della Robbia, au Palazzo Pretorio de la petite ville de San Giovanni Valdarno (fig. 28).



Fig. 30.

L'inscription indique que ce sont les armes de Giovanni di Lapo Nicholini, vicaire en 1508 et 1509, *d'azur au léopard rampant, à la bande de gueules brochante, dans le chef une pair de clefs passées en sautoir et surmontées d'une tiare, flanquées de deux fleurs de lis, le tout d'or, au lambel de quatre points de gueules brochante*. Ici, comme sur la pierre du Bargello, nous voyons que l'emblème de l'ordre a remplacé une des trois fleurs de lis habituelles du chef d'Anjou.

L'emploi des clefs seules n'a toutefois pas cessé. La pierre tombale de Thomas Minerbetti († 1499) à Santa Maria Novella à Florence (fig. 29) et celle qui fut élevée à Jean Baptiste Camerti „equiti D. Petri comitique Palatino“ († 1561) dans les Grottes Vaticanes à Rome (fig. 30), les montrent placées dans le chef. Notons encore que les emblèmes de la *militia aurata* sont parfois devenus héréditaires, comme c'est d'ailleurs aussi le cas au nord des Alpes pour les emblèmes des associations de tournoi.

Ueber Siegel des Landkapitels Buchsgau-Niederamt

VON DR. OTTO BRUNNER, LUZERN.

Das alte Ruralkapitel Buchsgau, im Kanton Solothurn gelegen, das wohl in der Zeit der kirchlichen Organisation der Basler Diözese, d. h. etwa im achten Jahrhundert errichtet wurde, entsprach seinem Umfange nach fast genau der Landgrafschaft Buchsgau, dem Comitatus Buchsgaudiae. Durch den fränkischen König Dagobert (628—638) wurde es kirchlich dem Basler Bistum zugewiesen. Auf dem Reichstag zu Speier im Jahre 1080 übergab der deutsche Kaiser Heinrich IV., der Salier, die Landgrafschaft dem Fürstbischof von Basel, Burkart von Fenis-Neuenburg (1071—1107) als Eigentum für treu geleistete, kaiserliche Dienste. So wurden und blieben durch Jahrhunderte hindurch die Bischöfe die Oberlehensherren der Gaugrafschaft. Von ihnen erhielten sie befreundete oder verwandte Edelleute wiederum zu Lehen, selbstverständlich gegen eine entsprechende Geldsumme. — Die Grafschaft selbst, die urkundlich erstmals 1040 erwähnt wird, erstreckte sich vom Siggernbach bei Flumenthal unterhalb Solothurn bis zum Erzbach bei Erlinsbach, oberhalb Aarau. Im Norden stiess sie an die Landgrafschaft Sissgau, etwa der Passwangkette sich anlehnend, während sie südlich von der Siggern bis Aarau dem Laufe der Aare folgte und somit von der Grafschaft Burgund und vom Aaregau begrenzt wurde. (Vgl. E. Eggen-schwilers Karte zur territorialen Entwicklung des Kantons Solothurn.) Sie umfasst also die heutigen solothurnischen Bezirke Tal-Gäu., Olten-Gösgen, vom Kanton Bern die Gemeinden Attiswil, Bannwil und Rufshusen. Was oberhalb der Sigger lag, somit auch Solothurn, gehörte zum Bistum Lausanne. — Die Oberlehensherren, die Bischöfe von Basel, gaben die Gaugrafschaft im zwölften Jahrhundert den Froburgern zu Lehen (drei aufeinanderfolgende Bischöfe, Adalbert III., Ortlieb und Ludwig, 1133—1179, waren aus dem Grafen-hause Froburg), dann den Grafen von Aarburg-Nidau, dessen Letzter des Geschlechtes Rudolf IV. beim Ansturm der Gugler auf seine Burg Büren a. Aare 1375 durch einen Pfeilschuss den Tod fand. Seine Schwester Verena brachte durch ihre Ehe mit Siegmund II, dem Grafen von Thierstein-Farnsburg auch die Landgrafschaft an dieses Haus und durch Claranna v. Thierstein kam sie 1418 an Hans Friedr. v. Falkenstein, welcher sie für 1600 Gulden im Jahre 1426 an Solothurn und Bern weiter veräusserte, nachdem sein Vater, Hans v. Falkenstein, schon 1420 Eigengüter an die Stadt Solothurn verkauft hatte. Der damalige